

## DANS LES CONCLUSIONS :

Concernant M. VANDERPOOTEN, nous précisons que :

...

« il a découvert le désordre en 2013 et a informé la copropriété du 6 de remplacer la toiture fuyarde et de renforcer la poutre porteuse, sans être à l'origine des désordres ; »

Qui a été informé ? Preuve ?

....

« Le chéneau et de façon plus général la toiture du bâtiment C (couverture + charpente) sont des ouvrages structurels et de clos et de couvert qui sont régulièrement considérés comme des parties communes. »

« Le chéneau s'est inséré à l'emplacement d'une descente d'eau pluviale de l'immeuble 5 rue des Petits Degrés. Cette descente a été interrompu en la faisant s'évacuer directement dans l'évacuation d'eau pluviale du chéneau. Elle aurait pu contourner le chéneau pour rejoindre la façade de la rue 50 cm plus haut. »

Donc le surplus d'eau vient aussi du 5 !!!

Torts partagés de longue date !

Les causes sont le surplus d'eau => aussi le 5 !!!!

Sinon en se déchargeant de ses eaux pluviales le 5 oblige le 6 à endosser toutes les conséquences  
Donc question :

La poutre est elle au 5. En tout cas elle est sous le mur du 5 ?

Si oui, sa surveillance, et peut être l'avertissement de longue date du désordre n'incombe pas au 5 qui est en copro de fait avec le bâtiment C

« Selon contestation de cette analyse par le SDC du 6 RUE DU PUITS AUX BRAIES, nous avons fait intervenir un sapiteur géomètre qui confirme que le chéneau appartient à la propriété du 6 RUE DU PUITS AUX BRAIES. »

l'origine du désordre est il :

- 1/ le chéneau et son entretien,
- 2/ l'arrivée d'eau surabondante
- 2 bis / l'évacuation globale lors du raccordement insuffisant des 3 gouttières finales qui concerne le 5 le 6 et le C???
- 3/ le non signalement de l'état de la poutre

1 => SDC 6 et non suivi des injonctions pour curer et entretenir => AJP en cause, son assurance ???

2 => le 5 est co responsable : il n'évacue pas ses eaux pluviales seul et donc est de fait déresponsabilisé à vie !!!

3 => si la poutre est au 5 sa surveillance dépend du 5 qui n'est pas géré par le SDC du 6 seul le bâtiment C l'est . La partie sous/dans le bâtiment 5 est hors du bâtiment C qui fait partie du 6 !!!

